

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du
LUNDI 18 JUILLET 2016**

Nombre de membres : L'an deux mil seize, le dix-huit juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal
Afférents au Conseil : **19** de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué, s'est réuni
En Exercice : **19** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Hervé GUILLAUD, Odile RAVIER, Christian BONNET GONNET, Serge MEYRIEUX, Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Frédérique PEREZ, Fabrice GENTIL, Fabien CHATELAT.

Absents : Gilbert DAMEZIN, Véronique BARROSO, Thérèse ARNAUD, Véronique CANTELLO, Patrice ORCEL.

Pouvoir : **4**, Gilbert DAMEZIN à Hervé GUILLAUD, Véronique BARROSO à Nathalie PEUTIN, Thérèse ARNAUD à Jean GALLIEN, Véronique CANTELLO à Clarisse POLAUD.

Secrétaire de séance : Fabien CHATELAT

ORDRE DU JOUR :

- * Approbation du dernier compte rendu
- * Reversement TLE PC MERLE
- * Avis sur le Plan partenarial de gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs de la CCVT
- * Fusion 4 communauté de communes
- * SEDI : adhésion au SIG
- * Périscolaire : modification des tarifs
- * QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h48

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 20 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Le Maire demande au Conseil Municipal de compléter l'ordre du jour de la réunion par la question suivante :

- Décision modificative sur le budget de l'exercice

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour

Délibération 25-2016 – REVERSEMENT Taxe Locale Equipement

Le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par la Direction Générale des Finances publiques pour le reversement de la Taxe Locale d'Equipement suite à l'annulation d'un permis de construire n° 038 76 10 20023 délivré à MERLE/BLOT.

Le montant à reverser est de 2 107 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au remboursement de la TLE du PC Merle/Blot sur le budget de l'exercice

Arrivée de Frédérique PEREZ à 20h54

Délibération 26-2016 – Avis sur le Plan partenarial de gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs de la CCVT

Le Maire informe que la CCVT s'est engagée, par délibération en date du 6 juillet 2015, dans une démarche d'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs

Au terme des travaux conduits avec l'ensemble des partenaires, le projet de Plan a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 6 juin 2016.

Le Plan doit permettre d'homogénéiser les procédures et améliorer l'information du demandeur, veiller à une gestion partenariale et lisible de la demande.

Le Maire présente le plan Partenarial élaboré qui, avant adoption doit être soumis pour avis aux communes membres et personnes morales mentionnées au premier alinéa de l'article L.441.1.5 du code de la construction et de l'Habitation

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan partenarial de gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs de la communauté de communes des vallons de la Tour.
- AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint, à signer au nom de la Commune, toute pièces administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération 27-2016 – Avis sur la fusion des 4 communautés de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien et des Vallons de la Tour

Le schéma départemental de coopération intercommunale mis en œuvre dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015 et approuvé par arrêté préfectoral du 30 mars 2016 prescrit plusieurs mesures destinées à rationaliser la carte intercommunale.

L'une de ces prescriptions porte sur la fusion des communautés de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons du Guiers de la Vallée de l'Hien, et des Vallons de la Tour.

Cette proposition est soumise à l'avis de chaque communauté de communes intéressée ainsi qu'à l'accord de chaque commune incluse dans le projet de périmètre.

L'arrêté de projet de périmètre dresse la liste des futures communes membres de cet EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de périmètre proposé par M. le Préfet de l'Isère :

AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur le projet de périmètre proposé par le Préfet.

Délibération 28-2016 - SEDI : adhésion au Service de cartographie en ligne

Le Maire informe que le SEDI offre, aux communes qui le souhaitent la possibilité d'accéder à un service de cartographie en ligne.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au SEDI : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence au SEDI ;
- disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
- intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

Une convention entre le SEDI et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire.

- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction ;
- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par le SEDI ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne

Délibération 29-2016 - PERISCOLAIRE : modification des tarifs

Mme POLAUD, adjointe aux affaires périscolaires rappelle les prix pratiqués en garderie, en TAP et cantine scolaire. Elle précise que ces 2 derniers mois, il a été fait appel à du personnel supplémentaire pour la garderie du vendredi soir.

Après un travail en commission il est proposé :

- D'augmenter le prix de la garderie soit 0.80 euros la tranche horaire

Rappel des tranches horaires :

- ◆ 7 h 45 à 8 h 20
 - ◆ 15 h 45 à 16 h 30
 - ◆ 16 h 30 à 17 h 15
 - ◆ 17 h 15 à 18 h
 - ◆ Mercredi 11 h 30 à 12 h 15
- de supprimer les tickets de garderie et procéder à l'inscription en ligne sur le site de la cantine. Un ordinateur portable sera fourni au personnel qui gèrera les inscriptions.
 - De mettre en place une pénalité de 5 euros pour les parents qui récupèrent leurs enfants après 18h
 - De passer à 1.80 € le prix des TAP au lieu de 1.75
 - Pour la cantine scolaire : maintien du tarif de 3.70 € pour les repas enfants, 4.70 € les repas adultes, 5€ le repas majoré (enfant non inscrit) et 7€ la pénalité pour retard de paiement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Délibération 30-2016 - BUDGET DM 1

Afin de pouvoir procéder au reversement de la Taxe locale d'équipement, voté précédemment, il est proposé de procéder au virement de crédits suivants sur la section d'INVESTISSEMENT.

CREDITS à OUVRIR

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
10	10223	Taxe Locale d'Equipement	2 107.00
		TOTAL	2 107.00

CREDITS à REDUIRE

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
21	2138	Autres constructions	-2 107.00
		TOTAL	-2 107.00

Le Conseil municipal approuve cette décision modificative.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

- ✚ Contrat vérification et entretien de l'horlogerie, cloches et paratonnerre de l'EGLISE auprès de BODET campanaire pour un montant de 276 € TTC par an

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe :

- les rapports annuels 2015 sur le service de l'eau et de l'assainissement établis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Dolomieu-Montcarra sont mis à disposition et consultables au secrétariat de Mairie
- le rapport d'activités de la CCVT sera présenté lors de la prochaine réunion
- Carole Millet demande si une ouverture de classe est prévue pour la rentrée prochaine, le Maire informe qu'un parent délégué lui avait indiqué qu'un courrier de demande devait être fait auprès de l'inspection académique mais que depuis la directrice d'école l'avait informé de départs d'élèves.
- Jacques BERNARD informe :
 - Du désistement de la personne devant prendre un commerce d'épicerie prévu dans le programme d'aménagement du centre village. il va procéder à la recherche d'un autre commerçant pour le local.
 - Mme DAVID, sénatrice l'a informé de son accord pour attribuer une subvention de 15 000 € pour le projet d'aménagement de l'aire de sports et loisirs. Un dossier de demande doit être déposé en novembre.
 - Le studio situé dans le bâtiment de la maison médicale n'a pas été reloué dans le but de disposer du logement pour installer un 3^e médecin. Une étude d'aménagement a été effectuée par le cabinet Archicube, le coût des travaux devrait s'élever entre 30 et 40 000 €. Il n'est pas nécessaire de faire un permis de construire, juste une déclaration pour changement de destination
 - Accord de la SERNED pour alimenter en eau le local CHASSE. Un compteur doit être installé pour pouvoir contrôler la consommation qui sera refacturé à l'ACCA.
- TRAVAUX/VOIRIE, Gérard Bouvier informe que la mare doit être nettoyée et que l'élagage des chemins sera fait, soit par les employés communaux, soit par une entreprise.
- Hervé Guillaud informe que la commission animation s'est chargée de l'organisation des jeux intervillages épaulée par des personnes extérieures.
 - La pièce de théâtre sur le thème de la guerre 14/18 prévue les 11 et 12 novembre est en cours de répétition.
 - Le Forum des associations est prévu le 3 septembre

Levée de séance à 23 h 05

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 ^{er} adjoint	

Nathalie PEUTIN	2 ^{ème} adjoint	
Gérard BOUVIER	3 ^{ème} adjoint	
Clarisse POLAUD	4 ^{ème} adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 ^{ème} adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	
Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	Procuration à Hervé GUILLAUD
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Thérèse ARNAUD	Conseillère municipale	Procuration à Jean Gallien
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	Procuration à Nathalie PEUTIN
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	
Fabien CHATELAT	Conseiller Municipal	
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	Procuration à Clarisse POLAUD